

**RÉUNION DU CONSEIL
18 OCTOBRE 2021**

Lundi, le 18^e jour du mois d'octobre 2021, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 18 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Jécika Mongrain, conseillère;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absente :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
 - 3.1. Embauche d'un journalier spécialisé
4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
5. Clôture de la séance

3. AFFAIRES NOUVELLES

**3.1 2021-10-128
EMBAUCHÉ D'UN JOURNALIER SPÉCIALISÉ**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un journalier spécialisé;

CONSIDÉRANT que cet employé doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont été réalisées avec le comité des ressources humaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer M. Claude Lefebvre à titre de journalier spécialisé. Son entrée en fonction est prévue pour le quinze (15) novembre 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

**5. 2021-10-129
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 18 h 44.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière